



## CONTRAT DE LICENCE DE L'INTERFACE DE PROGRAMMATION D'APPLICATION AVAYA

RÉVISION : 13 décembre 2023

LISEZ-LE ATTENTIVEMENT AVANT D'ACCÉDER OU D'UTILISER CE PRODUIT EXCLUSIF PAR VOIE ÉLECTRONIQUE!

LE PRÉSENT CONTRAT EST UN ACCORD JURIDIQUE (« ACCORD ») ENTRE VOUS, INDIVIDUELLEMENT, ET/OU L'ENTITÉ JURIDIQUE POUR LAQUELLE VOUS OUVREZ, INSTALLEZ, TÉLÉCHARGEZ, COPIEZ OU UTILISEZ AUTREMENT L'INTERFACE DE PROGRAMMATION DE L'APPLICATION AVAYA (« API ») (COLLECTIVEMENT, TEL QUE MENTIONNÉ AUX PRÉSENTES, « VOUS », « VOTRE » OU « TITULAIRE DE LICENCE ») ET AVAYA LLC OU TOUTE FILIALE D'AVAYA (COLLECTIVEMENT, « AVAYA »). SI VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉSENT CONTRAT POUR LE COMPTE D'UNE ENTITÉ JURIDIQUE, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ TOUTE L'AUTORITÉ JURIDIQUE D'ACCEPTER AU NOM DE CETTE ENTITÉ JURIDIQUE ET DE LA LIER AU PRÉSENT CONTRAT. EN ACCÉDANT À L'API OU EN L'UTILISANT OU EN AUTORISANT D'AUTRES PERSONNES À LE FAIRE, VOUS SIGNIFIEZ QUE VOUS ACCEPTEZ ET ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT OU SI VOUS N'AVEZ PAS L'AUTORITÉ REQUISE, VOUS NE POUVEZ PAS ACCÉDER À L'API OU L'UTILISER.

### 1.0 DÉFINITIONS.

1.1 « Sociétés affiliées » désigne toute entité qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par, ou sous contrôle commun avec Avaya LLC Aux fins de la présente définition, « contrôle » désigne le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de ladite partie, directement ou indirectement, par la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement ; et les termes « contrôle » et « contrôlé » ont des significations corrélatives à ce qui précède.

1.2 « API » désigne toute interface de programmation d'application et la Documentation associée, l'exemple de code d'application ou tout autre matériel mis à votre disposition par Avaya.

1.3 « Clé API » désigne la clé de sécurité qu'Avaya met à votre disposition pour accéder à l'API.

1.4 « Offre Avaya » désigne tout produit, service, plateforme, solution Avaya, y compris les services d'abonnement et les applications logicielles, les fonctionnalités, les outils, les interfaces et/ou la documentation fournis à cet égard.

1.5 Le « Changement de contrôle » sera considéré comme survenu si une personne, une entité ou un groupe vient à détenir ou contrôler, directement ou indirectement, avantageusement ou de façon enregistrée, des titres avec droit de vote (ou toute autre forme de participation de contrôle) qui représentent plus de cinquante pour cent (50 %) du pouvoir de vote total du Licencié.

1.6 Le terme « oeuvre(s) dérivées » désigne toute traduction (y compris la traduction dans d'autres langues informatiques), accès, compilation du code source en code objet, combinaison avec une œuvre préexistante, modification, correction, ajout, extension, mise à niveau, amélioration, compilation, abandon ou autre forme sous laquelle une œuvre existante peut être refondue, transformée ou adaptée ou qui constituerait autrement une œuvre dérivée en vertu de la loi sur le droit d'auteur des États-Unis. Les modifications autorisées seront considérées comme des travaux dérivés.

1.7 La « Documentation » comprend les guides du programmeur, les CD, les manuels, le matériel et les informations appropriés ou nécessaires pour une utilisation en lien avec l'API. La documentation peut être fournie sous forme lisible par machine, électronique ou papier.

1.8 Le terme « Propriété intellectuelle » désigne tous les éléments suivants : (i) les droits associés aux œuvres de paternité à travers le monde, y compris les droits d'auteur, droits voisins, droits moraux, et le masque fonctionne, (ii) les droits de marque et de nom de marque et les droits similaires, (iii) les droits relatifs aux secrets commerciaux, (iv) brevets, algorithmes, conceptions

Conditions de licence de l'interface de programmation d'application Avaya (12/13/2023)

© 2023 Avaya LLC. Tous droits réservés. Avaya et le logo Avaya sont des marques de commerce d'Avaya LLC. et peuvent être déposées dans certaines juridictions. Toutes les marques annotées des symboles MD et MC sont respectivement des marques déposées ou des marques de commerce d'Avaya Inc. Toutes les autres marques mentionnées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

et autres droits de propriété industrielle, (v) tous les autres droits de propriété intellectuelle et industrielle (de tout type et de toute nature à travers le monde et peu importe la désignation) découlant de l'application de la loi, contrat, licence, ou autrement, et (vi) toutes les inscriptions, applications initiales, renouvellements, postes, poursuites, divisions ou rééditions de celles-ci en vigueur actuellement ou ultérieurement (y compris tout droit sur l'un des éléments précédents).

1.9 « Modification(s) permises » désigne vos modifications de l'exemple de code d'application au besoin pour créer votre application.

1.10 Le terme « Document de spécification » désigne toute note ou instruction similaire sous forme papier ou lisible par machine, y compris toute spécification technique, d'interface et/ou d'interopérabilité qui définit les exigences et les conditions de connexion et/ou d'interopérabilité avec les produits, systèmes et solutions Avaya.

1.11 « Code source » désigne une version lisible par l'homme ou une version de déclaration de haut niveau du logiciel écrite dans la langue source utilisée par les programmeurs et comprend un ou plusieurs programmes. Les programmes de code source peuvent comprendre un ou plusieurs fichiers, tels que la langue de balisage de l'interface utilisateur (.mxml), le script d'action (.as), le code Flash précompilé (.swc), le script Java (.js), la langue de balisage hypertexte (.html), les pages de serveur actives (.asp), C# ou C# .Net source code (.cs), le code source Java (.java), les pages de serveur Java (.jsp), les archives Java (.jar), le format d'échange graphique (.gif), la feuille de style en cascade (.css), les fichiers audio (.wav) et les fichiers de langue de balisage extensible (.xml).

1.12 « Exemple de code d'application » désigne le logiciel fourni aux fins de démontrer la fonctionnalité d'une Offre Avaya par le biais de l'API.

1.13 « Votre Application » désigne toute application, tout service, toute solution, tout flux de travail ou tout processus que vous avez développé pour interagir avec l'API et interagir avec une Offre Avaya.

## 2.0 SUBVENTION DE LICENCE .

2.1.1 Licence API. Avaya accorde par les présentes au titulaire de licence un nombre limité de révocable, non exclusif, une licence non transférable (sans droit de sous-licence) en vertu de la propriété intellectuelle d'Avaya et, le cas échéant, ses concédants de licence et fournisseurs pour (i) utiliser l'API uniquement aux fins de Votre développement interne de Votre Application qui communiquera et interopérera avec les Offres Avaya; (ii) utiliser les Documents de spécification uniquement pour permettre à Votre application d'échanger des messages et des signaux avec les Offres Avaya; (iii) modifier et créer des travaux dérivés du code d'application type, Documents de spécification et documentation uniquement pour le développement interne de Votre application, intégration de votre application aux offres Avaya, et des essais d'interopérabilité de Votre Application avec les Offres Avaya; et (iv) compiler ou préparer de toute autre manière pour la distribution l'exemple de code d'application avec les modifications autorisées, dans un code objet ou un autre format de programme lisible par machine pour la distribution, et les distribuer, sous réserve de la Section 2.1.2.

2.1.2 La licence susmentionnée à l'article 2.1.1(iv) dépend des éléments suivants : (i) Le titulaire de la licence doit s'assurer que l'exemple de code d'application avec modifications autorisées est compatible et/ou interopérable avec les offres Avaya et qu'il y est intégré, (ii) Vous pouvez distribuer Votre Application, à condition que cette distribution soit soumise à un contrat de licence d'utilisateur final (« CLUF du titulaire de licence ») conforme aux conditions du présent Contrat et, le cas échéant, tout autre contrat que vous avez conclu avec Avaya, et est tout aussi protectrice que les conditions de licence de logiciel standard du titulaire, mais en aucun cas le niveau de soin ne doit être inférieur à un degré raisonnable de soin, et (iii) Le titulaire de la licence s'assure que chaque utilisateur final qui reçoit un exemple de code d'application avec des modifications autorisées dispose de toutes les licences nécessaires pour toute offre Avaya sous-jacente associée à cet exemple de code d'application.

Le CLUF du titulaire doit inclure des conditions concernant les restrictions d'utilisation, la protection des droits de propriété, l'exclusion de garantie et les limitations de responsabilité. Vous devez vous assurer que les utilisateurs finaux qui utilisent Votre application respectent ces conditions, et Vous acceptez de restreindre rapidement tout utilisateur incriminé de Votre application et d'aviser Avaya rapidement si Vous avez connaissance d'une violation de ces conditions qui pourrait avoir un impact sur Avaya. Vous prendrez toutes les précautions raisonnables pour empêcher l'accès non autorisé ou l'utilisation de l'API et aviserez Avaya rapidement de tout accès ou utilisation non autorisé. Afin d'éviter toute ambiguïté, en ce qui concerne Vous et Avaya, Vous êtes responsable de tous les actes et omissions de vos utilisateurs finaux en lien avec Votre Application et leur utilisation de l'API, le cas échéant.

2.2 Aucune production autonome. Rien dans le présent Contrat n'autorise ou n'accorde au Titulaire de licence des droits de distribuer ou de mettre à la disposition d'un tiers l'API, en tout ou en partie, ou toute oeuvre dérivée sous forme de code source ou objet de façon autonome.

2.3 Avis exclusifs. Le Titulaire de licence ne doit pas supprimer les avis de droit d'auteur, de marque de commerce ou autres avis de propriété incorporés dans les copies de l'API et les fichiers redistribuables en sa possession ou sous son contrôle ou toute modification y afférente. Les redistributions sous forme binaire ou autre format de programme approprié pour la distribution, dans la mesure expressément autorisée, doivent également reproduire les avis de droit d'auteur, de marque de commerce ou autres avis de propriété d'Avaya tels qu'intégrés dans l'API ou dans toute Documentation associée ou « écrans dispersés » qui affichent les avis de droit d'auteur du Titulaire de licence.

2.4 Composants tiers. Vous reconnaissez que certains programmes logiciels ou certaines parties de ceux-ci inclus dans l'API peuvent contenir des logiciels distribués en vertu d'accords de tiers (« Composants de tiers »), qui peuvent contenir des conditions qui élargissent ou limitent les droits d'utiliser certaines parties de l'API (« Conditions de tiers »). Les informations identifiant les titulaires des droits d'auteur des Composants tiers et des Conditions de tiers qui s'appliquent sont disponibles dans l'API, la Documentation ou sur le site Web d'Avaya à l'adresse : <https://www.avaya.com/en/legal-third-party-terms/> (ou tout site successeur désigné par Avaya). Les conditions de licence du logiciel open source fournies en tant que Conditions de tiers sont conformes aux droits de licence accordés dans le présent Contrat et peuvent contenir des droits supplémentaires qui vous sont profitables, tels que la modification et la distribution du logiciel open source. Les Conditions de tiers ont préséance sur le présent Contrat, uniquement en ce qui concerne les Composants de tiers applicables, dans la mesure où le présent Contrat Vous impose des restrictions plus importantes que les Conditions de tiers applicables. Le Titulaire de licence est seul responsable de l'obtention des licences nécessaires pour les Composants de tiers, y compris le paiement des redevances de licence ou autres montants à des tiers, pour leur utilisation.

2.5 Restrictions de licence. Dans la mesure permise par la loi applicable, Le titulaire de la licence accepte de ne pas : (i) publier, vendre, sous-licence, location, prêt, attribuer, transmettre ou transférer de toute autre manière l'API; (ii) copie, modifier, ou créer des travaux dérivés de l'API; (iii) utiliser l'API d'une manière qui fait en sorte qu'une partie de l'API soit soumise à une nouvelle licence OSS (ou à une licence supplémentaire); (iv) combiner ou intégrer l'API à tout logiciel, technologie, plateforme, services, ou des documents non autorisés par Avaya (v) qui sont uniquement disponibles pour les administrateurs racines des Offres Avaya; (vi) développer des applications, interfaces, des services et/ou des solutions à valeur ajoutée, les flux de travail ou les processus qui causent des effets indésirables sur Avaya et les produits tiers, services, solutions, comme, mais sans s'y limiter, mauvaise performance, les pannes logicielles et l'arrêt de leurs fonctions appropriées; (vii) développer des applications, interfaces, des services et/ou des solutions à valeur ajoutée, les flux de travail ou les processus qui bloquent ou retardent les appels d'urgence; (viii) émuler un point d'extrémité SIP Avaya par un formulaire ou une conception d'interface utilisateur confondue avec une offre Avaya, ou reproduire ou tenter de remplacer l'expérience de l'utilisateur d'une Offre Avaya; (ix) messages du protocole SIP Avaya en ingénierie inverse; (x) tenter de cacher ou de dissimuler Votre identité ou l'identité de Votre Application lorsque vous demandez l'autorisation d'utiliser l'API ou (xi) autoriser ou encourager un tiers à faire l'une des actions suivantes : (i) à (x), inclus, ci-dessus.

2.6 Copies de l'API. Le Titulaire de licence ne peut copier l'API que si cela est nécessaire pour exercer ses droits en vertu des présentes.

2.7 Aucune ingénierie inverse. Le Titulaire de licence n'aura aucun droit sur un Code source pour un logiciel dans l'API, à l'exception des droits explicites d'utiliser le Code source tel que fourni au Titulaire de licence en vertu des présentes. Le Titulaire de licence accepte de ne pas provoquer ou permettre le désassemblage, la décompilation ou l'ingénierie inverse du Logiciel. Nonobstant ce qui précède, dans la mesure où le Licencié est expressément autorisé par la loi impérative applicable à entreprendre l'une des activités énumérées dans la présente section, le Licencié n'exercera pas ces droits tant que le Licencié n'aura pas donné un préavis écrit de vingt (20) jours à Avaya de son intention d'exercer ces droits. Tous les avis seront envoyés par courrier ou par courriel à Avaya LLC à l'attention du service juridique. 350 Mount Kemble Avenue Morristown, NJ 07960 États-Unis, Courriel : [lglnoticescomm@avaya.com](mailto:lglnoticescomm@avaya.com).

2.8 Responsabilité des outils de développement. Le Titulaire de licence reconnaît qu'une utilisation efficace de l'API peut nécessiter l'utilisation d'un outil de développement, d'un compilateur et d'autres logiciels et technologies de tiers, qui peuvent être incorporés à l'API conformément à la Section 2.4. Le Titulaire de licence est seul responsable de l'achat desdits logiciels et technologies tiers et des licences nécessaires, y compris le paiement des redevances de licence ou autres montants à des tiers, pour leur utilisation.

2.9 Utilisateurs finaux du gouvernement des États-Unis. L'API doit être classée comme « logiciel commercial » et la Documentation est classée comme « documentation logicielle commerciale » ou « articles commerciaux », conformément à la FAR 12.212 ou DFAR 227.7202, le cas échéant. Toute utilisation, modification, reproduction, libération, exécution, affichage ou divulgation de l'API ou de la Documentation par le gouvernement des États-Unis sera régie uniquement par les conditions du présent Contrat et sera interdite, sauf dans la mesure expressément autorisée par les conditions du présent Contrat.

2.10 Limitation des droits. Aucun droit n'est accordé au Titulaire de licence de concéder ses droits en vertu des présentes. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés sont réservés par Avaya ou ses concédants ou fournisseurs et, sauf indication expresse dans les présentes, aucune licence n'est accordée par Avaya ou ses concédants ou fournisseurs en vertu du présent Contrat directement, implicitement, par préclusion ou autrement, en vertu de tout droit de propriété intellectuelle d'Avaya ou de ses concédants ou fournisseurs. Rien dans les présentes ne sera considéré comme autorisant le Titulaire de licence à utiliser les marques de commerce ou les noms commerciaux d'Avaya dans les documents publicitaires, marketing, promotionnels, commerciaux ou connexes du Titulaire de licence.

2.11.1 Développement indépendant. Le Titulaire de licence comprend et accepte qu'Avaya, ses filiales, ses titulaires de licence ou ses fournisseurs peuvent acquérir, accorder une licence, développer pour lui-même ou faire développer pour lui, et commercialiser et/ou distribuer des applications, des interfaces, des services et/ou des solutions à valeur ajoutée, des flux de travail ou des processus similaires à ceux que le Titulaire de licence peut développer. Rien dans le présent Contrat ne restreint ou ne limite les droits d'Avaya, de ses filiales, de ses titulaires de licence ou de ses fournisseurs de commencer ou de poursuivre le développement ou la distribution de ces applications, interfaces, services et/ou solutions à valeur ajoutée, flux de travail ou processus.

2.11.2 Non-évaluation par le titulaire de licence. Le Titulaire de licence accepte de ne pas faire valoir de propriété intellectuelle liée à l'API ou aux applications, interfaces, services et/ou solutions à valeur ajoutée, flux de travail ou processus développés à l'aide de l'API contre Avaya, ses filiales, ses concédants de licence ou fournisseurs, distributeurs, clients ou autres titulaires de licence de l'API.

2.12 Commentaires et soutien. Le Titulaire de licence accepte de fournir toute information, commentaire, rapport de problème, demande d'amélioration et suggestions concernant la performance de l'API (collectivement, « Commentaires ») par le biais de tout mécanisme d'assistance public ou privé, forum ou processus autrement indiqué par Avaya. Avaya surveille les mécanismes, forums ou processus applicables, mais n'a aucune obligation de mettre en oeuvre des commentaires, et Avaya n'est pas obligée de répondre aux questions posées par le biais du mécanisme, forum ou processus applicable. Le Titulaire de licence cède par les présentes à Avaya tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Commentaires fournis à Avaya.

2.13.1 Frais et taxes. Dans la mesure où les frais sont associés à la licence de l'API, le Titulaire de licence accepte de payer à Avaya ou de payer directement à l'autorité gouvernementale ou fiscale applicable, si Avaya le demande, toutes les taxes et tous les frais, y compris, mais sans s'y limiter, les pénalités et les intérêts, qui peuvent être imposés par toute autorité gouvernementale ou fiscale fédérale, étatique ou locale découlant des présentes, à l'exclusion, toutefois, de toutes les taxes calculées sur le revenu net d'Avaya.

2.13.2 Audit. Avaya aura le droit, à ses frais, d'inspecter et/ou d'auditer (i) par sondage à distance ou par tout autre moyen électronique raisonnable à tout moment et (ii) en personne pendant les heures normales d'ouverture et avec un préavis raisonnable, les livres, registres et comptes du Titulaire de licence, afin de déterminer si le Titulaire de licence respecte le présent Contrat. Si une telle inspection ou un tel audit révèle un non-respect du présent Contrat, alors sans préjudice des droits de résiliation d'Avaya en vertu des présentes, le Titulaire de licence devra payer rapidement à Avaya tous les frais de licence applicables. Le Titulaire de licence accepte de tenir un registre à jour de l'emplacement de l'API.

2.14 Aucune approbation. Ni le nom Avaya, ni les filiales ni les noms des contributeurs ne peuvent être utilisés pour approuver ou promouvoir des produits dérivés de l'API sans l'autorisation écrite préalable spécifique d'Avaya.

2.15 Activités à haut risque. L'API n'est pas tolérante aux pannes, et n'est pas conçu, fabriqué ou destiné à être utilisé ou revendu comme équipement de commande en ligne ou dans des environnements dangereux nécessitant une performance sécuritaire, comme dans le cas de l'exploitation d'installations nucléaires, les systèmes de navigation ou de communication des appareils, transit de masse, contrôle du trafic aérien, les appareils de soutien médical ou direct, des systèmes spécialisés de traitement des appels d'urgence ou des systèmes d'armes, dans lequel la défaillance de l'API pourrait entraîner directement la mort, les blessures

corporelles, ou des dommages physiques ou environnementaux graves (« activités à haut risque »). Si le Titulaire de licence utilise l'API pour des activités à haut risque, le Titulaire de licence le fait à ses propres risques et le Titulaire de licence assume l'entière responsabilité de cette utilisation dans la mesure maximale permise par la loi applicable. Le Titulaire de licence accepte qu'Avaya et ses fournisseurs ne seront pas responsables des réclamations ou dommages découlant de ou liés à l'utilisation de l'API pour des activités à haut risque dans la mesure maximale permise par la loi.

2.16 Aucun virus. Le titulaire de la licence garantit que (i) les applications, interfaces, des services et/ou des solutions à valeur ajoutée, les flux de travail ou les processus développés par le Titulaire de licence à l'aide de l'API ne contiendront aucun fichier de programme informatique incluant des restrictions de code temporel, désactivation des dispositifs, ou tout autre mécanisme empêchant le produit Avaya (y compris les autres logiciels, microprogramme, matériel), les services et les réseaux ne fonctionnant pas en tout temps (collectivement, les « Time Bombs »); et (ii) les applications, interfaces, des services et/ou des solutions à valeur ajoutée, les flux de travail ou les processus développés par le Titulaire de licence à l'aide de cette API seront exempts de virus informatiques, code malveillant ou autre code nuisible, des boîtes noires, les logiciels malveillants, les trappes, et d'autres mécanismes qui pourraient : a) dommages, détruire ou nuire au produit Avaya, ou services et/ou utilisateurs finaux; b) autoriser les attaques à distance/masquées ou l'accès par le biais de commandes et de contrôles informatiques non autorisés; c) espion (renifleurs de réseau, enregistreurs de touches), et d) endommager ou effacer ces applications, interfaces, des services et/ou des solutions à valeur ajoutée, les flux de travail ou les processus développés à l'aide de cette API ou de ces données, ou tout fichier ou système informatique d'Avaya, Affiliés, et/ou les utilisateurs finaux (collectivement « Virus »). En plus de tout autre recours autorisé dans le Contrat, si le Titulaire de licence viole ses garanties en vertu du présent article, le Titulaire de licence prendra, à ses frais, des mesures correctives pour éliminer les Bombes à retardement et/ou les Virus et empêcher qu'elles ne se reproduisent (y compris la mise en œuvre de processus appropriés pour empêcher d'autres occurrences) et fournira une assistance rapide et raisonnable à Avaya afin de réduire considérablement les effets de la Bombe à retardement et/ou du Virus.

2.17 Avis de non-responsabilité. Aucune fonction de sécurité d'aucun logiciel ne constitue une garantie contre les codes malveillants, les routines néfastes et autres techniques ou outils utilisés par les « pirates » informatiques et autres tiers visant à créer des expositions à la sécurité. Les mots de passe compromis constituent un risque grave pour la sécurité. Avaya encourage à créer des mots de passe forts en utilisant trois types de caractères différents, à modifier régulièrement votre mot de passe et à ne pas réutiliser le même mot de passe régulièrement. Vous devrez traiter cette information en tant qu'information confidentielle. Vous acceptez d'aviser Avaya immédiatement dès que vous avez connaissance d'une utilisation non autorisée ou d'une violation de votre nom d'utilisateur, mot de passe, compte, clé API ou autres informations d'identification fournies par Avaya pour l'utilisation de l'API ou de l'abonnement. Vous avez la responsabilité de vous assurer que vos réseaux et systèmes sont convenablement protégés contre les intrusions non autorisées et les attaques, et d'effectuer régulièrement des copies de sauvegarde de vos données et de vos fichiers conformément aux pratiques exemplaires pour les systèmes informatiques.

2.18.1 Logiciel sous licence tiers. Le « Logiciel sous licence de tierce partie commerciale » est un logiciel développé par une entreprise dans le but de gagner de l'argent en utilisant ce logiciel sous licence. Le « Logiciel sous licence de logiciel gratuit » est un logiciel qui est mis à disposition pour utilisation, gratuitement et pour une durée illimitée, mais qui n'est pas un Logiciel sous licence open source. « Logiciel libre » ou « OSS » est défini par l'Initiative libre (« OSI ») <https://opensource.org/osd> et est un logiciel concédé sous licence en vertu d'une licence approuvée par OSI telle qu'énoncée à l'adresse <https://opensource.org/licenses/alphabetical> (ou tout site successeur désigné par OSI). Ces logiciels sont collectivement appelés « Logiciels sous licence tiers ».

2.18.2 Le Titulaire de licence déclare et garantit que le Titulaire de licence, y compris tout employé, sous-traitant, sous-traitant ou consultant engagé par le Titulaire de licence, est à la connaissance du Titulaire de licence, en conformité et continuera de se conformer à toutes les obligations de licence pour le Logiciel sous licence tiers utilisé dans votre Application, y compris la fourniture aux utilisateurs finaux de toutes les informations requises par ces licences, le cas échéant. LE TITULAIRE DE LA LICENCE DÉCLARE ET GARANTIT QUE, À LA CONNAISSANCE DU TITULAIRE, LE LOGICIEL SOUS LICENCE OPEN SOURCE INTÉGRÉ OU FOURNI AVEC VOTRE APPLICATION N'INCLUT PAS LES LOGICIELS SOUS LICENCE OPEN SOURCE CONTENANT DES CONDITIONS EXIGEANT QUE TOUTE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE APPARTENANT À OU SOUS LICENCE PAR AVAYA OU LES UTILISATEURS FINAUX SOIT (A) DIVULGUÉE OU DISTRIBUÉE SOUS FORME DE CODE SOURCE OU DE CODE OBJET; (B) SOUS LICENCE AUX FINS DE CRÉER DES ŒUVRES DÉRIVÉES; OU (C) REDISTRIBUABLES SELON DES MODALITÉS NON CONVENUES PAR AVAYA OU LES UTILISATEURS FINAUX.

2.18.3 Sous réserve des obligations de confidentialité, des secrets commerciaux ou d'autres droits ou réclamations des fournisseurs du Titulaire de licence, le Titulaire de licence répondra aux demandes d'Avaya ou des utilisateurs finaux relatives au

Logiciel sous licence tiers associé à l'utilisation du Logiciel sous licence tiers par le Titulaire de licence. Le Titulaire de licence coopèrera de bonne foi en fournissant les informations pertinentes à Avaya ou aux utilisateurs finaux et au demandeur dans les deux (2) semaines à compter du moment où Avaya ou l'utilisateur final transmet la demande au Titulaire de licence.

### 3. PROPRIÉTÉ.

3.1 Entre Avaya et le Titulaire de licence, Avaya ou ses concédants de licence ou fournisseurs détiennent et conservent tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'API et à toute correction, correction de bogues, amélioration, mise à jour, amélioration ou modification y afférente, et Vous transférez, transmettez et cèdez par les présentes de façon irréversible à Avaya, à ses concédants de licence et à ses fournisseurs tous vos droits, titres et intérêts y afférents. Avaya ou ses concédants ou fournisseurs ont le droit exclusif de demander ou d'enregistrer des brevets, des droits de masquage, des droits d'auteur et toute autre protection exclusive à cet égard. Le Détenteur de licence reconnaît que la licence accordée en vertu du présent Contrat ne fournit pas au Détenteur de licence le titre ou la propriété de l'API, mais uniquement un droit d'utilisation limité en vertu des conditions générales du présent Contrat.

3.2 Attribution d'une licence de retour à Avaya. Le Détenteur de licence accorde par les présentes à Avaya une licence irrévocable, perpétuel, non exclusif, sous-licence, libre de droits, entièrement libéré, une licence mondiale en vertu de tous les droits de Propriété intellectuelle du Détenteur de licence liés à toute Modification autorisée, à (i) utiliser, créer, vendre, exécuter, adapter, traduire, reproduire, affichage, effectuer, préparer des travaux dérivés basés sur, distribuer (en interne et en externe) et concéder en sous-licence les Modifications Autorisées et leurs œuvres dérivées, et (ii) concéder une sous-licence à d'autres personnes pour effectuer des opérations, certains, ou tout ce qui précède.

### 4.0 MAINTENANCE ET SOUTIEN.

4.1 Maintenance ; Assistance. Avaya peut mettre à jour ou modifier l'API de temps à autre et à sa seule discrétion (dans chaque cas, une « Mise à jour »), et Avaya peut vous demander d'obtenir et d'utiliser la version la plus récente de l'API. De telles mises à jour peuvent affecter négativement la façon dont Votre application communique et s'interface avec l'API ou l'offre Avaya. Avaya n'aura aucune obligation de Vous fournir (ou de fournir à tout tiers auquel Vous pouvez distribuer Votre Application) une assistance pour l'API ou pour toute Œuvre dérivée, y compris (i) toute modification du Code source ou (ii) Votre Application. Nonobstant la phrase précédente, Avaya peut, à sa seule discrétion, fournir une assistance pour l'API. Dans la mesure où Avaya choisit d'offrir une prise en charge API, Avaya fournira cette assistance conformément aux conditions générales spécifiques à l'assistance API du contrat écrit ou en ligne entre vous et Avaya (ou le partenaire Avaya autorisé applicable).

4.2 Obligations du Détenteur de licence. Vous reconnaissez et acceptez que Vous êtes seul responsable du développement, de la prise en charge et de la surveillance de Votre Application, y compris, mais sans s'y limiter, (i) du développement, du test et du déploiement de Votre Application ; (ii) de la configuration de Votre Application pour établir une interface et communiquer correctement avec une Offre Avaya ; et (iii) de la mise à jour et de la maintenance de Votre Application si nécessaire pour l'intégration avec (a) l'API suite à une Mise à jour (comme décrit dans la Section 4.1) ou (b) l'Offre Avaya alors en vigueur.

### 5.0 CONFIDENTIALITÉ.

5.1 Protection des informations confidentielles. Le Détenteur de licence reconnaît et accepte que l'API et toute autre information technique d'Avaya obtenue par lui en vertu du présent Contrat (collectivement, les « Informations confidentielles ») sont des informations confidentielles d'Avaya. Le Détenteur de licence prendra toutes les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des Informations confidentielles. Le Détenteur de licence accepte en outre à tout moment de protéger et de préserver la confidentialité de l'API, et n'utilisera pas ces Informations confidentielles autrement que tel qu'expressément autorisé par Avaya en vertu du présent Contrat, et le Détenteur de licence ne divulguera aucune Information confidentielle à des tiers sans le consentement écrit d'Avaya. Le Détenteur de licence accepte en outre de 1) cesser immédiatement toute utilisation de toutes les Informations confidentielles (y compris les copies de celles-ci) en sa possession, garde ou contrôle ; 2) arrêter la reproduction ou la distribution des Informations confidentielles ; et 3) détruire les Informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, y compris les Informations confidentielles sur ses ordinateurs, disques et autres périphériques de stockage numérique à la résiliation du présent Contrat à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Sur demande, le Détenteur de licence certifiera par écrit sa conformité au présent Article. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations qui (a) sont entrées dans le domaine public, sauf lorsque cette entrée est le résultat d'une violation du présent Contrat par le Détenteur de licence ; (b)

Conditions de licence de l'interface de programmation d'application Avaya (12/13/2023)

avant la divulgation en vertu des présentes étaient déjà légitimement en la possession du Détenteur de licence ; (c) suite à la divulgation en vertu des présentes, le Détenteur de licence obtient des informations non confidentielles auprès d'un tiers qui a le droit de divulguer ces informations au Détenteur de licence ; (d) doit être divulgué en vertu d'une ordonnance du tribunal, à condition qu'Avaya reçoive un avis adéquat et la possibilité de contester cette divulgation requise.

5.2 Appuyez sur Communiqués de presse . Tout communiqué de presse ou publication concernant le présent Contrat est soumis à l'approbation écrite préalable d'Avaya.

## **6.0 AUCUNE GARANTIE.**

L'API et la Documentation sont fournies « EN L'ÉTAT » sans aucune garantie. AVAYA REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE VIOLATION ET DE QUALITÉ SATISFAISANTE. AVAYA NE GARANTIT PAS QUE L'API ET LA DOCUMENTATION SONT ADAPTÉES À L'UTILISATION DU DÉTENTEUR DE LICENCE, QUE L'API OU LA DOCUMENTATION SONT SANS DÉFAUT OU ERREUR, QUE L'OPÉRATION SERA ININTERROMPUE OU QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS. DE PLUS, AVAYA NE DONNE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LES RÉSULTATS DE L'UTILISATION DE L'API ET DE LA DOCUMENTATION. NI AVAYA NI SES FOURNISSEURS NE DONNENT DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE L'API OU LA DOCUMENTATION EST SÉCURISÉE, QUE DES MENACES ET DES VULNÉRABILITÉS DE SÉCURITÉ SERONT DÉTECTÉES OU QUE LE LOGICIEL RENDRA LE RÉSEAU D'UN UTILISATEUR FINAL OU D'UN LICENCIÉ OU DES ÉLÉMENTS DE RÉSEAU PARTICULIERS À L'ABRI DES INTRUSIONS ET AUTRES VIOLATIONS DE SÉCURITÉ.

## **7.0 ANNULATION DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS.**

À L'EXCEPTION DES RÉCLAMATIONS POUR DOMMAGES CORPORELS, AVAYA NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS EN RELATION AVEC, RÉSULTANT DU PRÉSENT CONTRAT OU DE L'UTILISATION DE L'API, OU DE LA PERTE OU DE LA CORRUPTION DE DONNÉES, D'INFORMATIONS DE TOUTE SORTE, D'ACTIVITÉS, DE BÉNÉFICES OU D'AUTRES PERTES COMMERCIALES, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, ET SI AVAYA A ÉTÉ INFORMÉ OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

## **8.0 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.**

À L'EXCEPTION DES RÉCLAMATIONS POUR DOMMAGES CORPORELS, LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'AVAYA ENVERS LE LICENCIÉ EN RELATION AVEC, RÉSULTANT DE OU EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CONTRAT NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS CINQ CENTS DOLLARS (500 \$). LES PARTIES CONVIENNENT QUE LES LIMITATIONS SPÉCIFIÉES DANS LE PRÉSENT ARTICLE S'APPLIQUERONT MÊME SI UN RECOURS LIMITÉ FOURNI DANS LE PRÉSENT CONTRAT S'AVÈRE AVOIR MANQUÉ À SON OBJECTIF ESSENTIEL.

## **9.0 INDEMNISATION .**

9.1 Le Détenteur de licence défendra, indemniser et dégager Avaya de toute responsabilité, Les filiales et leurs dirigeants respectifs, administrateurs, agents, fournisseurs, clients et employés (« Parties indemnisées ») contre toutes réclamations, demandes, combinaisons, actions ou procédures (« Réclamations ») et dommages, pertes, responsabilités, coûts, dépenses, et les honoraires (y compris les honoraires d'avocats et autres professionnels) (« Dommages ») basés sur une ou plusieurs allégation(s) concernant une utilisation illicite, détournement, ou violation du ou des droit(s) de Propriété intellectuelle d'un tiers résultant de l'utilisation de l'API par le Détenteur de licence ou en rapport avec celle-ci, seul ou en combinaison avec d'autres logiciels, comme les systèmes d'exploitation et les codecs, et l'utilisation directe ou indirecte, la distribution ou la vente de tout logiciel, Travaux dérivés ou autres produits (y compris, mais sans s'y limiter, les applications, interfaces, et interfaces de programmation d'applications) développées à l'aide de l'API .

9.2 Le Détenteur de licence défendra, indemniser et dégager de toute responsabilité les Parties indemnisées contre toutes les Réclamations et Dommages résultant de ou liés à : (i) les blessures corporelles (y compris le décès) ; (ii) les dommages causés à toute personne ou à tout bien corporel, ou supposée être causée par le Détenteur de licence ou l'application du Détenteur de licence créée en utilisant l'API ; (iii) le non-respect par le Détenteur de licence ou Votre Application des conditions du présent Contrat ou de toute loi applicable ; (iv) la violation de toute déclaration ou garantie faite par le Détenteur de licence dans les

Conditions de licence de l'interface de programmation d'application Avaya (12/13/2023)

© 2023 Avaya LLC. Tous droits réservés. Avaya et le logo Avaya sont des marques de commerce d'Avaya LLC. et peuvent être déposées dans certaines juridictions. Toutes les marques annotées des symboles MD et MC sont respectivement des marques déposées ou des marques de commerce d'Avaya Inc. Toutes les autres marques mentionnées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

présentes ; ou (v) la violation par le Détenteur de licence de toute obligation en vertu du CLUF du Détenteur de licence.

## **10.0 DURÉE ET RÉSILIATION.**

10.1 La durée du présent Contrat commence lorsque vous accédez à l'API et restera en vigueur, sauf résiliation conformément aux dispositions de la Section 10.2 ou 10.3 ci-dessous.

10.2 Chaque partie aura le droit de résilier le Contrat, sur préavis écrit de trente (30) jours adressé à l'autre partie.

10.3 Nonobstant toute disposition contraire, Avaya peut résilier ou suspendre le présent Contrat immédiatement, sur notification écrite au Détenteur de licence ou en révoquant l'accès à l'API pour violation de la Section 2 (Octroi de licence), de la Section 5 (Confidentialité) ou de la Section 12 (Conformité aux lois). Avaya peut également résilier le présent Contrat immédiatement en adressant un avis écrit ou en révoquant l'accès à l'API en cas de Changement de contrôle ou si le Détenteur de licence devient insolvable, ou des procédures volontaires ou involontaires intentées par ou à l'encontre du Détenteur de licence en cas de faillite ou en vertu de toute loi sur l'insolvabilité, ou qu'un séquestre ou un gardien est désigné pour le Détenteur de licence, ou des procédures sont intentées par ou à l'encontre du Détenteur de licence pour une réorganisation d'entreprise ou la dissolution du Détenteur de licence, quelle procédure, si elle est involontaire, n'ont pas été rejetés dans les trente (30) jours suivant la date de dépôt, ou le Détenteur de licence effectue une cession au profit de ses créanciers, ou presque tous les actifs du Détenteur de licence sont saisis ou joints et ne sont pas libérés dans les soixante (60) jours qui suivent, ou si le Détenteur de licence a cessé ou menace de cesser de faire des affaires dans le cours normal.

10.4 À la résiliation du présent Contrat, toutes les licences et tous les droits qui vous sont accordés en vertu du présent Contrat prendront fin et vous devrez cesser d'utiliser, détruire et effacer définitivement de tous les appareils et systèmes que vous contrôlez directement ou indirectement toutes les copies de l'API. Toutes les conditions qui, de par leur nature, sont destinées à se poursuivre au-delà de la résiliation ou de l'expiration du présent Contrat survivront à la résiliation. La résiliation ne limitera aucun des droits ou recours de la Société en droit ou en équité. En outre, le Détenteur de licence cessera immédiatement a) toute utilisation des Informations confidentielles ; b) Le Détenteur de licence accepte de détruire toutes les adaptations ou copies des Informations confidentielles stockées sur tout support tangible, y compris tout document ou travail contenant ou dérivé (en tout ou en partie) des Informations confidentielles, et certifie sa destruction à Avaya à la résiliation de la présente Licence. Le Détenteur de licence cessera rapidement d'utiliser, de distribuer et de vendre les produits du Détenteur de licence qui constituent ces Informations confidentielles, et détruira toutes les Informations confidentielles appartenant à Avaya ainsi que tout matériel qui en contient. Toutes les licences octroyées prendront fin.

10.5 Les droits et obligations des parties contenus dans les Sections 2.3, 2.5, 2.7, 2.8, 2.11, 2.12, 2.13, 3 et 5 à 17 survivront à toute expiration ou résiliation du présent Contrat.

## **11.0 AFFECTATION.**

Avaya peut céder tout ou partie de ses droits et obligations en vertu des présentes. Le Détenteur de licence ne peut céder le présent Contrat ou tout intérêt ou droit accordé en vertu des présentes à un tiers sans le consentement écrit préalable d'Avaya. Le terme « affecter » comprend, sans s'y limiter, toute transaction dans laquelle il y a un Changement de contrôle ou une réorganisation du Détenteur de licence suite à une fusion, une vente d'actifs ou d'actions. Le présent Contrat prendra fin immédiatement en cas de cession interdite.

## **12.0 CONFORMITÉ AUX LOIS ET AU CONTRÔLE DES IMPORTATIONS/EXPORTATIONS.**

Le Détenteur de licence se conformera à toutes les lois et réglementations applicables à l'objet et aux actions envisagés en vertu du présent Contrat, y compris, sans s'y limiter, celles applicables à la confidentialité des données, à la propriété intellectuelle, au secret commercial et à la fraude. Le Détenteur de licence est informé que les Informations techniques sont d'origine américaine et soumises aux réglementations de l'administration des exportations des États-Unis (« EAR ») et peuvent être soumises aux lois et réglementations locales applicables en matière d'importation/exportation. Toute déviation contraire à la législation et/ou réglementation des États-Unis et/ou du pays concerné est interdite. Le Détenteur de licence accepte de ne pas exporter, réexporter, importer, télécharger ou transmettre directement ou indirectement les Informations techniques à un pays, un utilisateur final ou pour toute utilisation contraire à la réglementation ou à la loi en vigueur aux États-Unis et/ou dans un pays local (y compris, mais sans s'y limiter, les pays soumis à un embargo par le gouvernement américain). Le Détenteur de licence déclare qu'aucun organisme gouvernemental n'a émis de sanctions contre le Détenteur de licence ou n'a suspendu, révoqué ou

Conditions de licence de l'interface de programmation d'application Avaya (12/13/2023)

© 2023 Avaya LLC. Tous droits réservés. Avaya et le logo Avaya sont des marques de commerce d'Avaya LLC. et peuvent être déposées dans certaines juridictions. Toutes les marques annotées des symboles MD et MC sont respectivement des marques déposées ou des marques de commerce d'Avaya Inc. Toutes les autres marques mentionnées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

refusé les privilèges d'importation/exportation du Détenteur de licence. Le Détenteur de licence accepte de ne pas utiliser ou transférer les Informations techniques pour toute utilisation relative aux armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ou à la technologie missile, sauf autorisation des États-Unis et/ou de tout gouvernement local applicable par la réglementation ou une licence écrite spécifique. En outre, le Détenteur de licence est informé que les Informations techniques peuvent contenir un algorithme de chiffrement ou un code source qui ne peut pas être exporté vers des utilisateurs finaux gouvernementaux ou militaires sans une licence émise par le Bureau de l'industrie et de la sécurité des États-Unis et les agences gouvernementales de tout autre pays, le cas échéant.

### **13.0 RENONCIATION.**

Le fait de ne pas faire valoir de droits en vertu du présent Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de résilier en cas de violation ou de manquement, ne sera pas considéré comme une renonciation au droit de faire appliquer chaque disposition du présent Contrat conformément à ses conditions.

### **14.0 DIVISIBILITÉ.**

Si une disposition du présent Contrat est jugée inapplicable ou non valide, le présent Contrat ne sera pas rendu inapplicable ou non valide dans son ensemble, et la disposition sera modifiée et interprétée de manière à atteindre au mieux les objectifs de la disposition initiale dans les limites de la loi applicable.

### **15.0 LE DROIT APPLICABLE ET LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.**

15.1 Loi applicable. Le présent Contrat et tout litige, réclamation ou controverse découlant du présent Contrat ou s'y rapportant (« Litige »), y compris, sans s'y limiter, la formation, l'interprétation, la violation ou la résiliation du présent Contrat, ou toute question concernant la question de savoir si un Différend est soumis à un arbitrage en vertu du présent Contrat, seront régis par les lois de l'État de New York, à l'exclusion des principes de conflit de lois, et la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

15.2 Résolution des différends. Tout Différend sera résolu conformément aux dispositions du présent article 15. La partie contestante doit notifier l'autre partie par écrit du Différend conformément à la disposition de notification du présent Contrat. Les parties tenteront de résoudre de bonne foi chaque controverse ou réclamation dans un délai de 30 jours, ou toute autre période plus longue que les parties peuvent convenir mutuellement, après la remise de cet avis, par des négociations entre les représentants désignés des parties qui disposent d'une autorité de résolution des différends.

15.3 Arbitrage des Différends hors États-Unis. Si un Différend survenu ailleurs qu'aux États-Unis ou basé sur une prétendue violation commise ailleurs qu'aux États-Unis ne peut pas être réglé en vertu des procédures et dans le délai indiqué à la Section 15.2, il sera déterminé de manière définitive à la demande de l'une ou l'autre des parties par une procédure d'arbitrage définitive et contraignante qui se tiendra conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un seul arbitre désigné par les parties ou (contrat en échec) par un arbitre désigné par le président de la Chambre de commerce internationale (le cas échéant), sauf que si le total des réclamations, les réclamations croisées et les demandes reconventionnelles d'une partie à l'encontre de l'autre partie dépassent un million de dollars américains au moment où toutes les réclamations sont faites, y compris les réclamations croisées et les demandes reconventionnelles, la procédure se déroulera conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un panel de trois arbitre(s) nommés conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. L'arbitrage se déroule en anglais, à l'endroit convenu par les parties ou, en l'absence d'accord entre celles-ci, à l'endroit choisi par les arbitres. Le ou les arbitre(s) n'auront autorité que pour accorder des dommages-intérêts compensatoires dans le cadre des limitations de la Section 8 et n'accorderont pas de dommages-intérêts punitifs ou exemplaires. Le ou les arbitre(s) n'auront pas le pouvoir de limiter, d'étendre ou de modifier les conditions du présent Accord. La décision du ou des arbitre(s) sera définitive et contraignante pour les parties et pourra être soumise à tout tribunal compétent sur les parties ou l'un de leurs actifs. Les parties répartiront de manière égale le coût des honoraires de l'arbitre, mais Avaya et le Client supporteront chacun leurs propres honoraires d'avocat et autres coûts associés à l'arbitrage. Les parties, leurs représentants, les autres participants et les arbitres tiennent confidentiels l'existence, le contenu et les résultats de l'arbitrage, dans toute la mesure permise par la loi. Toute divulgation de l'existence, du contenu et des résultats de l'arbitrage sera aussi limitée et restreinte que nécessaire pour se conformer à la loi applicable. À titre d'exemple, si la loi applicable impose seulement la divulgation du montant en numéraire accordée par la décision arbitrale, il est interdit d'en divulguer les avis juridiques ou les motifs sous-jacents.

Conditions de licence de l'interface de programmation d'application Avaya (12/13/2023)

© 2023 Avaya LLC. Tous droits réservés. Avaya et le logo Avaya sont des marques de commerce d'Avaya LLC. et peuvent être déposées dans certaines juridictions. Toutes les marques annotées des symboles MD et MC sont respectivement des marques déposées ou des marques de commerce d'Avaya Inc. Toutes les autres marques mentionnées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

15.4 Choix du forum pour les différends aux États-Unis. Si un Différend par une partie contre l'autre qui est survenu aux États-Unis ou est fondé sur une prétendue violation commise aux États-Unis ne peut pas être réglé en vertu des procédures et dans le délai indiqué à la Section 15.2, alors chaque partie peut intenter une action ou une procédure uniquement devant la Cour suprême de l'État de New York, le comté de New York ou le tribunal de district des États-Unis pour le District Sud de New York. Sauf indication contraire dans la Section 15.3, chaque partie consent à la compétence exclusive de ces tribunaux, y compris leurs tribunaux d'appel, aux fins de toutes les actions et procédures découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci.

15.5 Mesure injonctive . Rien dans le présent Contrat ne sera interprété comme empêchant l'une ou l'autre des parties de rechercher des recours provisoires, y compris, mais sans s'y limiter, des ordonnances restrictives temporaires et des injonctions préliminaires auprès d'un tribunal compétent afin de protéger ses droits, y compris ses droits en attente d'arbitrage, à tout moment. Les parties conviennent que la disposition d'arbitrage de la Section 15.3 peut être appliquée par une injonction ou autre ordonnance équitable, et aucune garantie de quelque nature que ce soit ne sera requise en ce qui concerne une telle injonction ou ordonnance.

15.6 Limite de temps. Les actions sur les Différends entre les parties doivent être intentées conformément à la présente Section dans les 2 ans suivant la survenue de la cause de l'action.

## **16.0 CONTRAT EN ANGLAIS.**

Les parties confirment qu'elles souhaitent que le Contrat, ainsi que tous les autres documents relatifs aux présentes, y compris tous les avis, aient été et soient rédigés en langue anglaise uniquement. Le présent Contrat de Licence de Logiciel et la documentation associée a été rédigé en anglais et les Parties acceptant que la version anglaise prévaut sauf si explicitement indiqué dans les Termes propres à un pays applicables.

## **17.0 INTÉGRALITÉ DU CONTRAT.**

Le présent Contrat, ses annexes et autres accords ou documents référencés dans les présentes, constituent l'intégralité de l'entente et de l'accord entre les parties et remplacent toutes les ententes, accords et déclarations actuels et antérieurs relatifs à l'objet des présentes. Aucune modification, altération ou amendement ne sera effectif à moins d'être signé par écrit par les deux parties au présent Contrat.